



droit d'auteur d'un jeu video

Par **remyleoufdu25**, le **09/01/2009 à 23:05**

Bonjour, je me presente, je m'appelle Rémy,j'ai 14 ans.
Ma passion c'est l'ordinateur.
Cela va faire un trimestre que j'ai eu une idée de MMORPG.
J'ai creer un club contenant 14 personnes toutes sur le sujet.
Afin de faire une petite publicité pour notre site et d' exposer notre univers, nous avons
décider d'ouvrir un blog.
Des professionnels pourraient-ils nous piquer nos idées?
Avez vous des conseils pour les proteger?
Merci de me repondre et bonne soirée a tous.

Par **Corentin**, le **10/01/2009 à 00:17**

Bonjour,

A 14 ans tu n'as pas un âge suffisant pour pouvoir "protéger" les idées que toi ou tes amis du même âge trouveront. Il te faudra l'aide d'un majeur. Mais cela me semble totalement inutile, qu'as tu à protéger vraiment ?

Si tu décides de créer un blog, c'est que tu souhaites que tes idées soient diffusées, tu ne pourras pas faire grand chose si on t'emprunte une idée que tu posteras. A part faire un forum privé pour toi et tes amis si tu ne veux vraiment pas diffuser tes idées !

Une des rares choses que tu puises faire, c'est d'avoir sur toutes les pages de ton blog une mention telle

"Toutes les idées développées ici sont la propriété de leurs auteurs, elle ne sauraient être utilisées sans leur consentement".

Cela ne sera pas d'une grande utilité, mais cela pourra refroidir certains qui voudraient te piquer vos idées, ou être un commencement de preuve si quelqu'un prend ton idée et en fait une utilisation commerciale.

A part si ton concept de MMORPG est véritablement génial, il y a peu de chances que tu ais besoin de le protéger, les MMORPG vraiment commerciaux sont réalisés par de très grosses entreprises avec des moyens financiers colossaux et qui n'auront sûrement pas besoin de

faire un tour sur ton blog pour trouver de nouvelles idées.

Mais mieux, tu pourrais trouver grâce à ton blog, quelqu'un qui pourrait te développer ton mmorpg sur internet, comme tous les mmorpg qu'on peut trouver gratuitement sur des sites. Alors ton idée prendrait forme ! Si quelqu'un trouvait l'idée vraiment intéressante, il viendrait sûrement te demander des conseils sur ton blog avant de se lancer dans la conception.

Cordialement,

Par **remyleoufdu25**, le **10/01/2009** à **11:48**

merci,

je vais tout de meme mettre cette phrase sur le blog.

C'est vrai qu'une personne majeure nous aiderais envers les etapes juridique.

Je vous remercie et j'ai envie, plus que jamais, d'ouvrir mon blog!

bonne journée a tous, vive legavox.fr et son forum juridique!!